



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

JM/VG

P.V. PETI 22
P.V. ENEJ 40
P.V. CULT 20

Commission des Pétitions

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2018

Ordre du jour :

1. DEBAT PUBLIC

Pétition publique 1016 - Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des Immateriellen Weltkulturerbes « Echternacher Springprozession »
Patrimoine mondial UNESCO du Luxembourg – Valoriser le patrimoine mondial immatériel « Procession dansante d'Echternach »

2. Conclusions des Commissions

*

Présents : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Claudine Konsbruck, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner, membres de la Commission des Pétitions
M. Roy Reding, observateur

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Léon Gloden remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Lex Delles, Mme Claudine Konsbruck, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert, membres de

la Commission de la Culture
M. Fernand Kartheiser, observateur délégué
M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
M. Guy Arendt, Secrétaire d'Etat à la Culture

M. Luc Belling, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Mme Catherine Decker, du Ministère de la Culture

MM. Jos Scheuer, Marc Diederich, Lex Langini, Jos Schmit, Yves Wengler, pétitionnaires

Mme Joëlle Merges, Mme Vera Haas-Gelejnsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrigh-Duval, M. Gérard Anzia, M. Georges Engel, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Franz Fayot, Mme Sam Tanson, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de la Culture

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission des Pétitions

*

1. DEBAT PUBLIC

Pétition publique 1016 - Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des Immateriellen Weltkulturerbes « Echternacher Springprozession » Patrimoine mondial UNESCO du Luxembourg – Valoriser le patrimoine mondial immatériel « Procession dansante d'Echternach »

Dans ses remarques liminaires, M. le Président de la Chambre des Députés explique que le présent débat public constitue le vingt-cinquième débat de ce type résultant d'une pétition publique qui a atteint le seuil requis de 4.500 signatures. L'orateur, prenant note des 7.581 signatures validées recueillies par la pétition publique 1016, explique que, nonobstant l'attention accordée par la Chambre des Députés aux doléances des pétitionnaires, il ne faut pas s'attendre à ce que les conclusions arrêtées suite au débat public donnent entièrement satisfaction aux pétitionnaires.

Après avoir expliqué le déroulement du débat public, M. le Président de la Commission des pétitions passe la parole aux pétitionnaires.

Intervention des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition souligne que les signataires de la pétition proviennent de toutes les classes d'âge, de toutes les régions du Grand-Duché de même que des régions avoisinantes. L'intervenant met en valeur l'importance du patrimoine culturel que constitue la

procession dansante d'Echternach, dont les origines remontent au VIII^e siècle. Etant donné que ladite procession figure depuis le 16 novembre 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, il convient de se donner les moyens pour sauvegarder et valoriser ce patrimoine. Or, la décision du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (« MENEJ ») de décaler, pendant l'année scolaire 2018/2019, les vacances de Pentecôte, de sorte que le mardi de Pentecôte de l'année 2019 ne sera pas chômé, va à l'encontre de cet objectif de valorisation de la procession dansante d'Echternach. L'orateur prend note du fait que la décision du MENEJ prévoit que les écoliers et les élèves d'Echternach chômeront le mardi de Pentecôte 2019 (en l'occurrence le 10 juin 2019) afin qu'ils puissent participer à la procession dansante, de même que ladite décision accorde à tous les élèves du Grand-Duché la possibilité d'assister à la procession, à condition que leurs parents rédigent une excuse pour cause d'absence aux cours. L'intervenant considère que la rédaction d'une telle excuse constitue une barrière considérable qui va dissuader bon nombre d'élèves de participer à la procession, d'autant plus que l'on peut considérer que cette disposition est contraire à l'engagement pris par l'Etat luxembourgeois dans le dossier de candidature en vue de l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En effet, l'Etat luxembourgeois s'est engagé à veiller à maintenir le mardi de Pentecôte comme jour férié scolaire.

Compte tenu des réflexions qui précèdent, et constatant que la procession dansante n'est pas seulement un événement religieux profondément ancré dans la tradition luxembourgeoise, mais est aussi devenue au fil des années une manifestation culturelle de choix, qui attire plusieurs milliers de pèlerins et spectateurs, l'initiateur de la pétition invite le Gouvernement à valoriser d'une façon générale le patrimoine mondial matériel et immatériel UNESCO du Luxembourg et à instituer définitivement le mardi de Pentecôte comme journée libre scolaire, en vue de la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine et, en particulier, de la sauvegarde de la procession dansante comme patrimoine mondial immatériel.

Echange de vues

Intervention des Députés

Un représentant de la sensibilité politique ADR, marquant son soutien aux doléances des pétitionnaires, pose la question de savoir si le fait de faire coïncider de façon permanente les vacances de Pentecôte avec la semaine qui suit le dimanche de Pentecôte permettrait de donner satisfaction aux pétitionnaires.

M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse souligne que l'histoire et la dimension culturelle de la procession dansante font partie intégrante des programmes de l'enseignement fondamental. L'orateur donne par ailleurs à considérer que le MENEJ n'entend pas empêcher les élèves qui le souhaitent à participer à l'édition 2019 de la procession. En effet, il est prévu que tous les élèves d'Echternach, tant de l'enseignement fondamental que de l'enseignement secondaire ou de l'Education différenciée, chômeront le 10 juin 2019. Pour ce qui est des élèves en dehors d'Echternach qui souhaitent assister à l'évènement, il ne peut y être question d'excuse requise, mais de simple notification aux enseignants concernés, afin que ceux-ci soient informés des causes d'absence de l'élève, ce qui s'impose pour des raisons de sécurité. L'intervenant pose la question de savoir si les pétitionnaires ont pris en considération le fait d'instaurer un jour férié scolaire national pose d'énormes défis en termes d'accueil.

Une représentante du groupe politique CSV, soulignant la nécessité de valoriser une tradition culturelle et religieuse importante telle que la procession dansante d'Echternach, pose la question de savoir de quelle façon le MENEJ entend veiller à ce qu'aucune épreuve scolaire ne soit fixée au mardi de Pentecôte. L'intervenante se renseigne par ailleurs sur les

conditions dans lesquelles les enseignants peuvent se libérer le jour en question afin d'assister à la procession dansante.

Intervention des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition, tout en s'abstenant de commentaires au sujet de la détermination des dates des vacances scolaires, souligne l'importance d'instituer définitivement le mardi de Pentecôte comme jour férié scolaire au niveau national.

Selon les pétitionnaires, le fait que l'absence aux cours doit être notifiée à l'enseignant constitue une entrave pour tous les élèves souhaitent assister à la procession dansante, étant donné que cette démarche ne serait pas nécessaire si le mardi de Pentecôte constituait un jour scolaire libre général, d'autant plus que la perte réelle en matière d'heures de cours est minime. Concernant l'encadrement des élèves qui ne participent pas à la procession dansante, il est donné à considérer que les structures d'accueil existantes sont tout à fait à même d'accueillir les enfants et les jeunes concernés.

Intervention des Députés

Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur les moyens qui pourraient être envisagés afin de valoriser de façon générale le patrimoine matériel et immatériel au Grand-Duché. L'oratrice pose la question de savoir de quelle manière la procession dansante pourrait être thématifiée dans l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, et ce au-delà des mardis de Pentecôte.

Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » pose la question de savoir s'il ne conviendrait pas mieux de réfléchir sur les moyens de valoriser le patrimoine immatériel que constitue la procession dansante, de même que de nombreux autres événements qui jouent un rôle important dans l'histoire du Grand-Duché, que de limiter la discussion sur la question du jour férié scolaire général.

Une représentante du groupe politique LSAP se renseigne sur la provenance des classes scolaires et des élèves participant à la procession dansante d'Echternach et sur l'opportunité d'instituer le mardi de Pentecôte en jour férié pour l'ensemble du pays, vu l'importance de l'évènement pour la culture et l'histoire du Luxembourg.

M. le Président de la Commission de la Culture se renseigne sur l'évolution du nombre de pèlerins au cours des dernières années, de même que sur les dispositions, dans les régions limitrophes du Grand-Duché, en matière de jour férié des personnes qui assistent à la procession dansante d'Echternach.

Intervention des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition regrette que l'organisation de la procession dansante ne connaisse guère de soutien de la part des pouvoirs publics. En effet, celle-ci repose entièrement sur les épaules des sept membres bénévoles du conseil d'administration de l'Œuvre Saint-Willibrord, qui compte au total quelque 800 membres. A noter que le centre de documentation, créé en 2008 et situé près la basilique d'Echternach, est financé par des fonds publics. Ledit centre permet aux visiteurs de s'informer toute l'année sur la tradition.

Un représentant des pétitionnaires met en évidence l'importance de la procession dansante pour le tourisme dans la région d'Echternach. L'orateur estime que cet aspect économique constitue un argument de plus en faveur de la nécessité de valoriser de cette tradition.

Un représentant des pétitionnaires explique que les pèlerins proviennent de toutes les régions du Grand-Duché, de même que de régions limitrophes telles que la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Lorraine ou la province de Limbourg aux Pays-Bas. Le nombre d'élèves et de lycéens participant à la procession dansante était de 2.400 sur 9.000 pèlerins en 2017. A noter que le nombre total de pèlerins, qui est par ailleurs fortement dépendant des conditions météorologiques le jour de l'évènement, est en légère régression depuis un certain temps. Les enfants et les jeunes assistent à cette tradition non seulement en participants actifs, mais également en tant que musiciens. Vu que certaines sociétés musicales sont formées exclusivement par des jeunes, leur absence pour cause d'obligation scolaire aurait un impact considérable sur la procession.

Les représentants des pétitionnaires soulignent que les autorités compétentes des régions limitrophes, à l'instar de la commune avoisinante d'Irrel, accordent aux élèves un jour férié pour la participation de la procession dansante.

L'initiateur de la pétition renvoie à la pétition publique 1026 qui a pour objet l'institution d'un jour férié national pour la valorisation du patrimoine de l'UNESCO. L'orateur signale par ailleurs les nombreux soutiens qui ont marqué leur soutien à la pétition publique sous rubrique, de sorte que l'on peut considérer que la procession dansante d'Echternach constitue un facteur économique non négligeable.

Intervention de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. le Ministre dit partager le point de vue des pétitionnaires pour ce qui est de la nécessité de valoriser le patrimoine national, ceci notamment au vu du grand nombre d'enfants d'origine non luxembourgeoise scolarisés au Grand-Duché, qui, souvent, ne sont pas familiers avec les coutumes et traditions du pays. L'orateur rappelle les initiatives lancées d'ores et déjà par le MENEJ à ce sujet, à savoir :

- des dossiers thématiques sur l'histoire culturelle du pays mis à disposition des enseignants des écoles fondamentales et des lycées ;
- le développement d'outils numériques, comme des applications par exemple, au sujet de l'histoire, la culture, la nature ou les racines européennes du Grand-Duché ;
- le développement de fiches pédagogiques au sujet du patrimoine national, parmi lesquelles figure la procession dansante d'Echternach ;
- la mise à disposition de fiches d'information au sujet du patrimoine à des personnes adultes intéressées ;
- l'élaboration de dossiers pédagogiques sur des auteurs luxembourgeois.

Outre ces initiatives, le MENEJ propose d'instaurer une journée du patrimoine culturel dans toutes les écoles fondamentales et secondaires du Grand-Duché, journée qui ne se limitera pas à la valorisation du patrimoine reconnu par l'UNESCO uniquement. A partir de l'année scolaire 2018/2019, tous les établissements scolaires sont invités à dédier une journée de l'année scolaire à la richesse culturelle du pays.

Il revient aux écoles et lycées de définir l'offre d'activités qu'ils entendent organiser dans le cadre de la journée du patrimoine culturel, offre qu'ils déclineront en fonction des besoins, des intérêts et de l'âge des élèves: excursions et visites de lieux culturels ou naturels (monuments, musées, bibliothèques, archives, théâtres, réserves naturelles...), traitement de sujets culturels dans les cours (traditions luxembourgeoises, arts et architecture, personnalités de l'histoire culturelle, cinématographie, musique...), organisation de projets interdisciplinaires, etc. Une participation à la procession dansante d'Echternach peut également être offerte.

Pour guider les enseignants dans cette démarche, des matériels didactiques seront élaborés par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et

technologiques (« SCRIPT ») du MENEJ, tandis que l'Institut de formation de l'Education nationale proposera des formations continues.

La journée du patrimoine culturel aura lieu chaque année. La date exacte sera fixée par le MENEJ en concertation avec les directions des lycées. Les années où le mardi de Pentecôte, jour de la procession dansante à Echternach, tombe en dehors des vacances scolaires, la journée du patrimoine culturel aura d'office lieu le mardi en question. Ce mardi de Pentecôte ne sera donc pas un jour férié scolaire, mais une journée dédiée au patrimoine culturel luxembourgeois. Ce sera notamment le cas en 2019.

M. le Ministre estime qu'il est peu opportun d'instituer le mardi de Pentecôte en tant que jour férié scolaire national. En effet, force est de constater que seulement quelque 2.400 élèves d'un nombre total de 90.000 élèves de l'enseignement fondamental et secondaire assistent à la procession dansante, ce qui signifie qu'environ 97 pour cent des enfants et des jeunes scolarisés ne se sentent pas concernés par cette manifestation. Or, si l'on entend vraiment valoriser ladite procession dansante, il vaut mieux sensibiliser la totalité des élèves, ce qui sera le cas à l'occasion de la journée du patrimoine culturel proposée. L'orateur explique par ailleurs qu'il n'est guère envisageable de faire coïncider de façon permanente les vacances scolaires de Pentecôte avec la semaine qui suit le dimanche de Pentecôte, étant donné que, selon les années, des périodes scolaires trop longues en amont ou en aval desdites vacances, ce qui pourrait perturber les rythmes scolaires.

L'orateur souligne que la démarche proposée par le MENEJ n'a pas comme objectif de dissuader les élèves d'assister à la procession dansante. En effet, chaque élève qui souhaite assister à la procession, que ce soit comme participant actif, comme musicien ou comme spectateur, sera autorisé à s'absenter des cours pendant la journée en question, à condition que ses parents en informent l'enseignant ou le régent. Cette notification est de bon sens, puisque les enseignants doivent être au courant de l'endroit où se trouvent leurs élèves. Quant aux enseignants qui souhaitent assister à la procession dansante, M. le Ministre explique qu'il leur est proposé de trouver un arrangement entre collègues en vue du report des cours en question. A noter qu'il est évident que toutes les écoles sur le territoire de la ville d'Echternach chômeront le jour en question. A noter également que, contrairement aux propos tenus par les pétitionnaires, le mardi de Pentecôte n'est pas un jour scolaire chômé dans les écoles du Land de Rhénanie-Palatinat qui participent à la procession dansante.

Intervention de M. le Secrétaire d'Etat à la Culture

M. le Secrétaire d'Etat souligne l'importance que le Gouvernement accorde à la valorisation de la procession dansante d'Echternach en tant que patrimoine culturel immatériel de l'humanité. L'orateur met en évidence les initiatives prises par le Gouvernement à cette fin, à savoir :

- la création d'un centre d'information et de documentation sur la procession dansante ;
- le musée de l'abbaye d'Echternach ;
- la thématisation de l'évènement dans le cadre des Journées du patrimoine ;
- la résidence d'écriture « Struwwelppi kommt zur Springprozession » qui s'adresse aux auteurs de livres pour enfants et jeunes ;
- les documentaires réalisés par le Centre national de l'audiovisuel au sujet de la procession dansante ;
- la thématisation du sujet dans le cadre de l'application de la région de Mullerthal au label « Géoparc mondial » de l'Unesco.

L'orateur signale par ailleurs que, depuis l'année 2017, un agent a été recruté par le Ministère avec la mission de valoriser le patrimoine culturel immatériel au Grand-Duché, dont la procession dansante d'Echternach.

Intervention des pétitionnaires

En guise de conclusion, les pétitionnaires renvoient au dossier de candidature, élaboré par les bénévoles de l'Œuvre Saint-Willibrord, en vue de l'inscription de la procession dansante sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, dont ils citent les mots suivants : « Les responsables politiques ont toujours veillé, dans leurs décisions concernant les vacances scolaires, à maintenir le mardi de la Pentecôte, jour de la procession, comme jour férié scolaire. Les années où cette fête tombe tardivement et que, par conséquent, la semaine de vacances scolaires précède le dimanche de la Pentecôte, les vacances sont prolongées jusqu'au mardi inclusivement pour permettre aux élèves, éducateurs et parents de participer à la procession. Par ailleurs, les fonctionnaires et employés de l'Etat ont une demi-journée de congé pour pouvoir participer également à la procession. »

2. Conclusions des Commissions

A la suite d'un échange de vues entre les membres de la Commission des Pétitions, de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Commission de la Culture, les conclusions suivantes sont arrêtées :

- les Commissions saluent les initiatives prises par le Gouvernement en matière de valorisation de la procession dansante d'Echternach en tant que patrimoine culturel immatériel de l'humanité ;

- les Commissions constatent que la proposition, de la part de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, d'organiser chaque année une journée du patrimoine culturel dans les écoles luxembourgeoises qui, en 2019, aura lieu le mardi de Pentecôte, permet de sensibiliser tous les élèves à l'importance que constitue le patrimoine national en général et la procession dansante en particulier ;

- les Commissions notent qu'en vue du mardi de Pentecôte 2019, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entend accorder à tous les élèves des écoles fondamentales et secondaires publiques le droit d'assister à la procession dansante d'Echternach, à condition que les parents concernés en informent l'enseignant ou le régent. Les Commissions prennent également note du fait que M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'engage à ce qu'aucune épreuve ne soit fixée à la date précitée. Les Commissions constatent également que les écoles sur le territoire de la ville d'Echternach chômeront d'office le mardi de Pentecôte ;

- les membres des Commissions, dans leur majorité, ne se prononcent pas en faveur d'un jour férié scolaire généralisé ;

- une réunion sera organisée avant la fin de la législation 2013-2018 pour évoquer les pistes à développer en matière de valorisation du patrimoine culturel immatériel. Seront convoquées la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Commission de la Culture et la Commission de l'Economie pour le volet du tourisme.

Luxembourg, le 27 juillet 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank

Le Secrétaire-Administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Lex Delles

Le Président de la Commission de la Culture,
André Bauler